CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E140707** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/1994

Raison sociale : MARTAUX PATRICK

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/02/2017
Capital : 500 000

16 ROUTE DE LA BREDE
LIEU DIT GIEU
33650 SAUCATS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX
Siret : 393 664 354 00049
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 7103372
Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2734241

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2734241

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 05 56 20 22 74 **Fax :**
Portable : 06 07 09 88 99
Responsabilité légale :
BAM INVESTISSEMENTS (521 754 846) / SCM INVESTISSEMENTS (791 171 309) / BAM INVESTISSEMENTS .BAM INVESTISSEMENTS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : nathalie-arrauzau@patrick-martaux.fr

Effectif moyen : 32 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 152 790 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	32	11/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 14:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.